

Préparation Examens ou Concours (PEC)

OBJECTIFS

Se préparer aux examens et concours d'une des trois fonctions publiques et aux concours organisés par les institutions de l'Union Européenne (UE)

A noter : L'agent se charge entièrement de son inscription aux examens ou concours.

PUBLICS

Tous les agents de l'OFB.

PROCEDURE

Comment bénéficier d'une PEC ?

Pour une PEC gratuite :

S'inscrire sur le portail formation.

Pour une PEC payante :

Formaliser la demande pendant de la campagne d'inscription aux formations individuelles. (possibilité de solliciter un entretien auprès de l'Unité accompagnement individuel et parcours de formation de la direction des ressources humaines).

Conditions particulières

Lorsque les actions se déroulent pendant le temps de travail :

Si la durée de décharge de service demandée est inférieure ou égale à 5 jours de travail à temps complet pour une année, elle est accordée de droit.

Elles peuvent toutefois être différées dans l'intérêt du service, dans la limite de 2 reports.

Possibilité de mobiliser son CET ou à défaut son CPF (Compte personnel de formation) au-delà des 5 jours de décharge de service ou pour du temps de préparation personnelle.

A NOTER : l'agent peut bénéficier d'un temps de préparation personnelle pour préparer un concours ou examen professionnel (il ne s'agit pas de financer une formation)

Le calendrier de ces jours est validé par l'employeur. Une demande présentée en ce sens peut essentiellement se voir opposer un refus pour des motifs liés aux nécessités de service.

Lorsqu'un agent utilise ses droits CPF pour du temps de préparation personnelle, il doit justifier auprès de son employeur de sa présence aux épreuves du concours ou examen professionnel.

L'utilisation des droits acquis au titre du CPF pour du temps de préparation personnelle à un concours ou examen professionnel implique de convertir les heures acquises en jours. Si l'agent dispose d'un CET, celui-ci doit être mobilisé en priorité, le CPF ne pouvant être utilisé qu'à défaut du CET.

Qui finance quoi ?

Possibilité de prise en charge financière par l'OFB.

CONTACTS

Comment se renseigner sur les différents concours ?

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr>

Service-public.fr

Pour obtenir plus de renseignements :

Unité accompagnement individuel et parcours de formation par courriel à formation.individuelle@ofb.gouv.fr